

Union nationale des Syndicats cgt des Personnels des Associations et Organismes sociaux, sportifs & Culturels

14-16 rue des Lilas 75019 Paris I 01 42 40 94 02 I contact@uspaoc-cgt.fr www.uspaoc-cgt.fr

Branche ALISFA: « Dispositions relatives au statut cadre » - avenant n°03-24

NON À LA MODIFICATION DU SYSTÈME DE DÉCOMPTE DU TEMPS DE TRAVAIL!

Comme l'USPAOC CGT, dites **NON** au passage d'un décompte en journée à un décompte en demijournée !

Ce qui change : Avec l'avenant n°03-24, un nouveau mode de décompte du temps de travail est imposé. Pour les salariés au statut cadre au forfait jour, nous passons, dans un futur proche, d'un système de décompte en journée complète à un décompte en demi-journée, ce qui fragilise davantage les conditions de travail des salariés cadres au forfait jour.

Conséquences pour les cadres :

- **Augmentation de la charge de travail** : Les cadres devront désormais se soumettre à un contrôle plus strict de leur emploi du temps, avec un décompte en demi-journée. Cela risque de complexifier la gestion du temps et d'augmenter la pression.
- **Flexibilité réduite** : La possibilité de répartir le travail sur une journée complète est remplacée par un décompte des périodes de demi-journée, réduisant ainsi la souplesse dont bénéficiaient les cadres.
- Risque de surcharge : Avec un système de décompte plus granulaire, les employeurs pourront plus facilement imposer des tâches additionnelles sur des périodes considérées comme des demijournées libres.

Ce pour quoi nous militons:

- Maintien du décompte en journée : Pour préserver la flexibilité et l'équilibre vie professionnelle/vie privée.
- **Consultation des salariés** : Avant toute modification, les salariés doivent être consultés dans le cadre d'une enquête, portée par le COPLIL Observatoire, et leurs avis pris en compte.
- **Garanties sur la charge de travail** : Une surveillance de la charge de travail des cadres pour éviter tout dépassement excessif et préjudiciable.

Mobilisons-nous! Ne laissons pas cet avenant détériorer les conditions de travail des salariés « Cadre ». Luttons ensemble pour un cadre de travail respectueux et équilibré. Rejoignez-nous pour dire NON à ces changements et pour exiger un retour au décompte en journée!

Union nationale des syndicats CGT pour les personnels des associations et des organismes sociaux, sportifs et culturels I Salariés et saisonniers des centres de loisirs, des maisons de quartier, des centres sociaux, des centres de vacances, des crèches, des maisons pour tous, du périscolaire, des organismes de l'éducation populaire, tous les acteurs du lien social et familial I ANIMATION ECLAT I SPORT I ALISFA